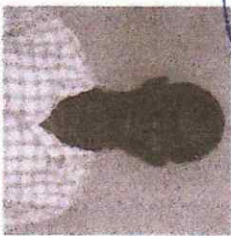


INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE GUINÉE (ISSSEG)

DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

N° 1511015/ISSSEG/CIDG



Vu le Décret n° 402/PRG du 2 Octobre 1979 portant création de l'École Normale Supérieure de Manéah ;
Vu l'ordonnance n° 018/PRG/SCG du 12 avril 1990 portant création de l'École Normale Supérieure de Manéah en l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu le Décret n° 91/147/PRG/SGG du 24 Mai 1991 portant Statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu l'Arrêté n° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 Octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée ;
Vu l'Arrêté 2007/3469/MENRS/CAB du 11 octobre 2007 portant règlement des études de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée ;
Vu la note de service n° 15/019/ISSSEG/DG du 14 août 2015 portant admission à la Licence Professionnelle de LMD session 2015 (BAC+4) :

Le Diplôme de Licence Professionnelle en **Biologie-Géologie-Chimie** est décerné à :

M. Mamadou Hady DIELLO Matricule **111211018** Né en 1988 à **Labé**

Fils de **Abdoulaye** et de **Adama Baïlo Diallo** Session 2015 Mention **Bien**.

En foi de quoi, le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef de Département


Dr Lansana CAMARA

Le Chef de Service de la Scolarité


M. Ousmane KEITA

Fait à Conakry, le 15 août 2015

Le Directeur Général


Dr Mohamed Lamine BAYO

*Copie certifiée conforme
à l'original
Sensou eISSSE*
04/10/22
